

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD095-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMOI

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIAL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le renouvellement de l'engagement du Grand Périgueux au sein d'un nouveau Contrat Local de Santé jusqu'en 2023, sur la base de l'évaluation du précédent contrat.

Qu'en effet, la qualité du partenariat ainsi que le dynamisme de la gouvernance ont été largement plébiscités par les acteurs consultés lors de cette évaluation. Le poste de coordination dédié a également été jugé déterminant pour l'animation du CLS.

Que pour le Grand Périgueux, le Contrat local de santé a constitué un support pour réaliser des projets structurants pour le territoire : Maison de santé pluridisciplinaire de Vergt, projet de PACES (Première Année Commune des Études de Santé) sur le site du Campus Périgord, bourses au logement des étudiants internes en médecine générale en partenariat avec le Conseil départemental, etc.

Qu'un projet de nouveau contrat a été présenté et validé par les membres du comité de pilotage le 9 juillet 2019. Ce projet est présenté ci-après.

Considérant que quatre axes prioritaires reflètent les besoins du territoire.

Qu'ils sont décrits aux pages 20 à 23 du Contrat présenté en annexe, les axes et les objectifs du CLS constituent une feuille de route partagée entre tous les partenaires. Ils répondent aux besoins identifiés par les diagnostics locaux et sont en phase avec le Projet régional de santé 2018-2028 porté par l'ARS Nouvelle Aquitaine. Les quatre axes sont les suivants :

- ***Prévention et promotion de la santé***

Selon une étude menée par la CPAM en Dordogne, 22 % des personnes interrogées déclarent renoncer aux soins. Le non-recours ou le renoncement aux soins sont renforcés par la difficulté d'accès aux droits et aux démarches à distance (dématérialisation, illettrisme...). Or, les personnes en situation de précarité cumulent un non-recours aux soins plus important (avec un gradient qui s'accroît avec la précarité), et corrélativement celui de la détérioration de l'état de santé au fur et à mesure que la précarité s'installe.

Exemples d'actions :

En coordination avec les acteurs du territoire et en lien avec le schéma départemental d'accès aux soins de proximité :

- Développer une politique d'accueil coordonnée des étudiants internes en médecine avec la Communauté d'agglomération bergeracoise ;
- Coordonner avec les universités et favoriser le développement d'une filière santé autour de la Première année commune des Etudes de Santé/PACES (avec la direction du développement économique et de l'enseignement supérieur) ;

- ***Santé mentale : favoriser le bien-être psychique de la population***

En Nouvelle Aquitaine, 2.6 % de la population souffrent d'affections psychiatriques et le taux standardisé des jeunes périgourdiens de moins de 20 ans admis en Affection Longue Durée entre 2010 et 2014 est significativement plus élevé que la moyenne nationale (707,0 vs 776,7 pour 100 000) ; Par ailleurs, les taux d'expérimentation et de consommation d'alcool, tabac et cannabis des jeunes de 17 ans sont nettement supérieurs à la moyenne nationale (Enquête ESCAPAD en Nouvelle Aquitaine, en 2014) .

Exemples d'actions :

- Logement/Habitat inclusif : inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques dans l'accès au logement, promotion des maisons-relais, projet de logement accompagné avec les bailleurs sociaux.

- ***Santé environnementale : promouvoir un cadre de vie favorable à la santé***

Cet axe concerne un grand nombre des déterminants de la santé et touche l'ensemble de la population : bronchite chronique, asthme, cancer, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde, ou encore infertilité. De nombreuses études s'intéressent aux risques sanitaires liées à l'utilisation de produits d'usage courant (produits d'entretien, cosmétiques, accessoires en plastiques...). Si beaucoup de relations restent encore à démontrer, certaines substances présentes dans nos environnements intérieurs sont suspectées de participer à l'apparition de maladies ou troubles de la santé (troubles de la reproduction, cancers, diabète...). Les femmes enceintes et les jeunes enfants seraient un public particulièrement vulnérable à ces substances.

Exemple d'action :

Formation sensibilisation des artisans et professionnels du bâtiment sur l'usage de matériaux sains et durables via les fédérations, syndicats professionnels

- ***Informier, communiquer et évaluer les actions du CLS***

Ce nouvel axe du CLS fait suite au constat d'un défaut de communication auprès des acteurs du territoire et des habitants relevé dans l'évaluation finale du précédent contrat.

Exemples d'actions :

- Organisation tous les 2 ans d'une rencontre dédiée aux actions et projets mis en œuvre dans le cadre du CLS en y associant notamment le Conseil Territorial de Santé et la Conférence Régionale Santé Autonomie
- Intégration de la méthode européenne : « Facile à lire et à comprendre » dans les supports de communication ;
- Animation du réseau des acteurs de l'Atelier santé ville : lettre d'infos hebdomadaire et rencontres thématiques ;
- Relais via les réseaux des partenaires du CLS les informations sur les actions menées ;

Considérant que l'organisation est basée sur plusieurs instances aux rôles

- **Un comité de pilotage partenarial élargi** : coprésidé par l'ARS Nouvelle Aquitaine et le Grand Périgueux, le comité de pilotage compte 14 institutions signataires : le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la CARSAT, la MSA, la Mutualité Française, le Service Inter entreprise de Santé au Travail de Périgueux-Sarlat-Nontron, la polyclinique Francheville et le Centre hospitalier Vauclaire.
- **Une gouvernance équilibrée** : elle est organisée autour d'un comité de pilotage « stratégique », un groupe technique « relais-d'information » et des groupes de travail thématiques dont la composition varie en fonction des actions menées. Les partenaires associatifs et de proximité sont associés aux groupes de travail dont la mission principale est de proposer et de réaliser des actions et des projets sur l'ensemble du territoire.
- **Un poste de coordination cofinancé** : les partenaires ont confirmé leur engagement conformément au plan de financement prévisionnel.

	2019	2020	2021	2022	2023
Etat/CGET (PDV)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
CD 24 (PDV)	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
ARS (CLS)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Grand Périgueux	20 000				

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise le Président à signer le Contrat local de santé de 2ème génération aux côtés des partenaires ainsi que tous les documents y afférant

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	08 OCT. 2019	Pour extrait conforme	08 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	08 OCT. 2019	Périgueux, le	08 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU